

Entrepreneur et créateur d'espaces verts

Nature - Jardins Chef d'entreprise



- > **Durée**
2 ans
- > **Tranche d'âge**
18 à 25 ans
25 ans et +
- > **Finalité**
Diplôme
- > **Pratique en entreprise / Alternance**
Oui

Le métier d'entrepreneur et créateur d'espaces verts comporte de multiples facettes.

Cet entrepreneur est un intervenant de premier ordre dans la conception et la réalisation d'espaces verts qu'ils soient privés, collectifs ou aux abords de bâtiment industriel/commercial.

Il gère les différentes étapes de la conception et de la réalisation d'aménagement ou réaménagement d'espaces vert, selon les règles de l'art. Il est à l'écoute des souhaits, des envies du maître d'ouvrage quelles qu'en soient leurs ampleurs.

Il est à même d'analyser et de respecter les différents desiderata tout en les transposant sur les différents supports de présentation. Il connaît et maîtrise le choix des végétaux et matériaux.

> **Débouché(s) métier(s)**

Entreprises de jardins, de paysage, horticoles, pépinières

Indépendant ou salarié

Créer ou reprendre une entreprise

> **Point(s) fort(s)**

Sur le terrain

Proche de la nature

> **Finalité**

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française

Certificat de connaissances de base en gestion

Conditions d'accès

Conditions générales

Consultez les conditions générales d'accès à la formation pour adultes (<https://www.ifapme.be/formations-pour-adultes>).

Conditions d'admission particulières liées à cette formation

Est admise à la formation de Chef d'entreprise, la personne qui n'est plus soumise à l'obligation scolaire et qui répond à une des conditions ci-après:

- > être titulaire d'un certificat d'apprentissage en « entrepreneur de jardins »
- > être titulaire du certificat de l'enseignement secondaire du second degré dans les sections générale, technique ou artistique
- > être titulaire du certificat de réussite de l'enseignement secondaire du troisième degré de l'enseignement professionnel et, dans ce cas, être en possession du certificat de qualification
- > être titulaire d'une attestation de réussite de la partie de l'examen de fin d'apprentissage portant sur la formation générale pour autant que les dispositions du plan de formation le permettent (ces personnes ne peuvent suivre que la formation à la gestion)
- > être titulaire d'une attestation de réussite des épreuves de connaissances générales et professionnelles en apprentissage pour autant que le plan de formation le permette. La personne est admissible en première année de la formation de chef d'entreprise. Elle n'est admise en deuxième année qu'après avoir réussi l'épreuve pratique de fin de formation en apprentissage.

Les titulaires d'un certificat d'enseignement secondaire inférieur de l'enseignement professionnel délivré avant 1998 sont considérés comme répondant aux conditions d'admission.

La formation est également accessible aux professionnels avec une expérience professionnelle dans le secteur (dossier de motivation à rentrer).

En résumé, la formation en 1ère année de chef d'entreprise est accessible aux candidats ayant réussi **l'année préparatoire** de la formation de chef d'entreprise d'entrepreneur de jardins (R08) (ou équivalent) ou ayant obtenu **le certificat d'apprentissage d'entrepreneur de jardins (R08, ou équivalent)**.

Aptitudes

L'entrepreneur et créateur d'espaces verts travaille aussi bien au bureau pour la partie conception, recherche, évaluation des budgets, etc, que sur le terrain pour la réalisation de son projet.

L'aménagement extérieur est un domaine très étendu et varié qui est amené à toucher à des activités de différents corps de métier du secteur de la construction telles que: maçonnerie; électricité, égouttage, terrassement, charpente, etc.

Les désirs des clients étant vaste et variés, l'entrepreneur et créateur d'espaces verts devra rester attentif aux dernières innovations technologiques de son secteur, rester curieux des dernières techniques, matériaux, végétaux, modes dans les articles de décorations et ameublements extérieurs, luminaires et autres.

Il doit comprendre et maîtriser l'environnement paysager dans lequel il va devoir créer et réaliser tout en respectant les règles et lois en vigueur. Il doit comprendre et maîtriser les attentes du client privé ou de toute collectivité de façon fonctionnelle et durable.

Programme

Cours professionnels:

1ère Chef d'entreprise

- > R15/5 Module végétaux - théorie (8h)
- > R15/5 Module matériaux - théorie (8h)
- > R15/5 Module dessin - théorie (8h)
- > R15/5 Mise en couleur (8h)
- > R15/5 Dessin assisté par ordinateur (8h)
- > R15/5 Arts & Style des jardins (4h)
- > R15/5 Atelier conception de projet (28h)
- > R15/5 Atelier projet matériaux (20h)
- > R15/5 Atelier projet végétaux (24h)
- > R15/5 Accompagnement du travail de fin de formation (6h)
- > R15/5 Phytolice (20h)
- > R15/5 Gérer son activité (6h)


2ème Chef d'entreprise

- > R15/6 Arts & Style des jardins (4h)
- > R15/6 Atelier conception de projet (24h)
- > R15/6 Atelier projet matériaux (24h)
- > R15/6 Atelier projet végétaux (24h)
- > R15/6 Techniques spéciales (éclairage, impétrants,...) (10h)
- > R15/6 Accompagnement du projet de fin de formation (14h)
- > R15/6 Phytolice (40h)
- > R15/6 Gérer son activité (8h)



Site de Limal

 Rue Charles Jaumotte, 7 1300 Wavre (Limal)

 010 41 95 82

Secrétariat :

du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h

 010 41 95 73

 centre.wavre@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.